

[Communiqué] Remise en cause du crédit d'impôt Services à la Personne : un coup d'arrêt pour le secteur

27 juillet 2021

Le 30 novembre 2020, le Conseil d'Etat a rendu une décision jugeant inéligibles au crédit d'impôt les prestations de la vie quotidienne réalisées hors du domicile. Le réseau...<u>Voir la suite</u> [1]

Source

URL:https://asmad.fr/actu-adedom/communique-remise-en-cause-du-credit-dimpot-services-la-personne-un-coupdarret-pour-le

Liens

[1] https://asmad.fr/actu-adedom/communique-remise-en-cause-du-credit-dimpot-services-la-personne-un-coup-darret-pour-le